



CE - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement n° 1907/2006/CE [REACH]

Revue le 01.07.10

Date d'impression: 01.07.10

Page 01 de 04

1. Identification du produit et de la société

Nom du produit: TYFOCOR® L
Utilisation: Concentré antigel et anticorrosion pour installations thermotechniques
Société: TYFOROP Chemie GmbH, Anton-Rée-Weg 7, D - 20537 Hamburg
Tél: +49 (0)40 -20 94 97-0; Fax: -20 94 97-20; e-mail: info@tyfo.de
Renseignements en cas d'urgence: Tél: +49 (0)40 -20 94 97-0

2. Identification des dangers

Conformément au règlement (CE) N° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges:

Éléments de l'étiquetage et conseils de prudence:

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon les critères de GHS.

Classification de la substance et du mélange:

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

Dangers possibles conforme à la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Pas de dangers particuliers connus.

3. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique: 1,2-propylèneglycol. Inhibiteurs.

Le produit contient une substance de la liste des substances candidates relatives à l'article 59 (1,10) du règlement 1907/2006/CE ('REACH') en concentration > 0.1% en masse.

Tétraborate de disodium décahydraté / Borax décahydraté.

Composants dangereux (GHS) conf. au règlement N° 1272/2008 / à la directive 1999/45/CE

Substance	Reg. (CE) 1272/2008	Dir. 1999/45/CE
Tétraborate de disodium décahydraté / Borax décahydraté		
Teneur (w/w): ≥ 0.3 % - ≤ 2 %	Lésions oculaires graves /	Symbole de danger: T, Xi
Numéro CAS: 1303-96-4	irritation oc: Cat. 2	Phrases-R: 60, 61, 36
Numéro INDEX: 005-011-01-1	Reprotox.: Cat. 1B (fertilité, foetus)	

Pour les composants dangereux, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

4. Premiers secours

Indications générales: Retirer les vêtements souillés.
Après inhalation: En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols:
Air frais, secours médical.
Après contact avec la peau: Laver à fond avec de l'eau et du savon.
Après contact avec les yeux: Laver à fond à l'eau courante au moins 15 minutes
en maintenant les paupières écartées.
Après ingestion: Se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment.
Indications pour le médecin: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).
Aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction recommandés:** Eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse résistant aux alcools.
- Équipement particulier de protection:** Porter un appareil respiratoire autonome.
- Autres informations:** Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- Mesures individuelles de prévention:** Utiliser un vêtement de protection individuelle.
- Mesures de protection de l'environnement:** Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Procédés de nettoyage/ramassage:** Pour de grandes quantités: Pomper le produit. Résidus: Ramasser avec des absorbants appropriés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Jeter quantités petites à l'égout avec beaucoup d'eau. En cas de grandes quantités qui peuvent couler dans la canalisation et les eaux, informer les autorités compétentes.

7. Manipulation et stockage

- Manipulation:** Pas de mesures particulières nécessaires.
- Protection contre l'incendie et l'explosion:** Pas de mesures particulières nécessaires.
- Stockage:** Autres données sur les conditions de stockage: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec. Le stockage en récipients galvanisés n'est pas recommandé.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire:** Protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols: Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).
- Protection des mains:** Gants résistant aux produits chimiques (EN 374). (Recommandé: caoutchouc nitrile, indice de protection: 6). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.
- Protection des yeux:** Lunettes de sécurité avec protection latérales (lunettes à monture, EN 166).
- Mesures générales de protection et d'hygiène:** Respecter les mesures de prudence habituellement applicable lors de la mise en œuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	Liquide.	
Couleur:	Incolore.	
Odeur:	Pratiquement inodore.	
Valeur du pH (500 g/l, 20 °C):	6.5 - 8.5	(ASTM D 1287)
Température de solidification:	<-50 °C	(DIN/ISO 3016)
Point d'ébullition:	>150 °C	(ASTM D 1120)
Point d'éclair:	env. 109 °C	(DIN EN 22179, ISO 2719)
Limite inférieure d'explosivité:	2.6 % (V)	
Limite supérieure d'explosivité:	12.6 % (V)	
Températ. d'auto-inflammation:	480 °C	(DIN 51794)
Pression de vapeur (20 °C):	0.2 hPa	
Densité (20 °C):	env. 1.06 g/cm ³	(DIN 51757)
Solubilité dans l'eau:	Complètement soluble.	
Solubilité (qualitative) solvants:	Les solvants polaires: Soluble.	
Viscosité (cinématique, 20 °C):	env. 70 mm ² /s	(DIN 51562)

10. Stabilité et réactivité

Produits à éviter:	Oxidants puissants.
Réactions dangereuses:	Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.
Produits de décomposition dangereux:	Aucun produit dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:	Données expérim./calculées: DL50 rat (p. voie orale): >2000 mg/kg
Irritation:	Données expérimentales/calculées: Corrosion/irritation de la peau lapin: Non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE). Lésions oculaires graves/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE).
Autres informations sur la toxicité:	Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité:	Toxicité vis-à-vis des poissons: CL50 (96 h) >100 mg/l, Oncorhynchus mykiss. Invertébrés aquatiques: CE50 (48 h) >100 mg/l. Plantes aquatiques: CE50 (72 h) >100 mg/l. Microorganismes/effet sur la boue activée (DEV-L2). L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.
Evaluation de la toxicité aquatique:	Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
Persistance et dégradabilité:	Données sur l'élimination: >70 % réduction du COD (301 A de l'OCDE, nouvelle version). S'élimine bien par biodégradation.
Indications complémentaires:	Autres informations sur l'écotoxicité: Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

13. Considerations relatives à l'élimination

TYFOCOR® L doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballages non nettoyés: Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.
Les emballages contaminés qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils contiennent.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre - ADR,RID: Produit non dangereux au sens des réglementations de transp.
Transport fluvial inter. - ADNR: Produit non dangereux au sens des réglementations de transp.
Transport maritime - IMDG: Produit non dangereux au sens des réglementations de transp.
Transport aérien - ICAO/IATA: Produit non dangereux au sens des réglementations de transp.

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales:

Directive 1999/45/CEE („Directive Préparations“):

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon les directives CE.

Autres prescriptions: Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 84

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de dangers et des phrases R si mentionné dans chapitre 3 - pas de classement du produit !

T: Toxique.

Xi: Irritant.

R60: Peut altérer la fertilité.

R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R36: Irritant pour les yeux.

Les traits verticaux sur le bord gauche se indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.